



SECTION SNMD-CGT DE L'EPPPD

CHSCT du 26 Octobre, cynisme de la direction et mépris de la réglementation et des conditions de travail des personnels !

Le CHSCT de l'établissement s'est réuni le 26 octobre dernier dans une atmosphère assez tendue : en effet vos représentants du personnel CGT ont beau reprendre à la réglementation l'administration, nous constatons que rien n'a avancé et que le mépris des personnels est de mise. C'est donc avec détermination que nous avons abordé les points à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Point sur la médiathèque : on ne pouvait pas laisser dire que la réduction de la salle de lecture et la réduction des effectifs, sont une amélioration des conditions de travail et de l'accueil du public, comme sous entendu dans la note qui nous a été présentée par l'administration. En effet, depuis Septembre 2015 ce sont 3 postes qui n'ont pas été renouvelés. **La CGT s'est battue pour que le poste d'un magasinier ne soit pas supprimé et qu'il soit renouvelé conformément au protocole d'accord signé en Juillet 2015 et nous avons eu gain de cause !** Mais pour des raisons surprenantes (?) ce poste n'a pas été maintenu à la médiathèque mais affecté à la surveillance alors que ce n'est pas du tout le même métier ! Quid de la fiche de poste ?! **Les conséquences se sont rapidement fait ressentir aussi bien sur les missions que sur les conditions de travail : le bulletin signalétique de presse sur les thématiques concernant l'immigration a été directement impacté, il a cessé d'exister car trop d'actualités à gérer ! Surtout avec un poste non renouvelé !**

Et suite à la réorganisation de mai 2017 ce sont un poste de documentaliste et encore un poste de magasinier qui n'ont pas été renouvelés. Pourtant les missions de bibliothèque devaient perdurer à effectif constant (!) et là encore des conséquences en cascade sur les conditions de travail : surcharges de travail, suppressions de mission, difficulté à obtenir un temps partiel pour un agent. Depuis les travaux de la médiathèque et sa réouverture en octobre, l'accueil en salle de lecture est assuré par un seul agent ! A noter que le Service Public en salle de lecture bénéficiait de deux agents auparavant. Cet unique agent doit dorénavant s'absenter de son poste et se déplacer pour communiquer la partie des documents qui a été mis en accès indirect sur la mezzanine.

La direction n'a pas souhaité réagir, elle nie les suppressions de poste ! L'explication que nous aurons compris est que le poste du département des éditions qui a été affecté à la médiathèque était censé compenser les deux effectifs en moins suite à des mobilités extérieures. Précision importante : l'agent sur ce poste ne devait pas assurer le Service Public et autres missions qui relèvent du métier des bibliothèques.

Des agents se sont retrouvés à déménager 3 fois en un peu moins d'un an ! Certains ont vu leurs fiches de poste remises en question ainsi que le métier pour lequel ils ont été recruté. Aucun CHSCT n'a été sollicité! ni sur les nombreux déménagements, ni sur le fait d'imposer une mission de bibliothécaire à un agent dont ce n'est pas le métier ! Il est à noter que le personnel de la médiathèque a beaucoup participé sur ce chantier... Indûment, l'administration veut faire passer pour privilégiés des salariés malmenés ! Ces 300 000 euros de dépenses cachent des remaniements imposés !

Point sur le déménagement des agents de sécurité de l'entreprise sous traitante vers l'espace de vie des ASM. Ce point nous a été exposé pour information. Pour rappel au précédent CHSCT, l'administration a voulu passer en force ce point en convoquant l'instance le 20 juillet, avec un dossier qui était complètement vide, on avait rien, d'où les multiples demandes de précisions. Comme nous n'avons toujours pas eu l'avis du CHSCT des entreprises sous traitantes en question, notre Etablissement Public n'est pas compétent pour décider de la réorganisation des entreprises extérieures ! On rejoint une remarque qui a été faite par des collègues, sur la notion d'amélioration des conditions de travail, on ne voit pas dans quelle mesure un coup de peinture et une surfréquentation d'un endroit qualifié de trou à rat, pouvait concrètement améliorer les conditions de travail, que ce soit des Agent.e.s de Surveillance et Magasinage ou des salarié.e.s de l'entreprise sous traitante. La CGT réitère sa volonté de pérenniser le lieu actuel affecté aux agent.e.s de sécurité. Leur nombre et la pénibilité de leur travail nécessite cet espace qui bénéficie de plus de la lumière du jour, par ailleurs cela ne doit pas faire oublier la vétusté de ces locaux.

La Direction doit inverser son projet ! il est inconcevable que ces salarié.s. soient déplac.és comme de vulgaires pions dans les vestiaires impartis aux ASM et autres personnels qui sont déjà dans un espace contraint sans fenêtre, qui n'est pas une réelle salle de pause décente. Oserons nous parler de la fausse lumière du jour que la Direction du Bâtiment veut nous vendre? quel cynisme ! Nous demandons à la Direction de bien réfléchir aux conséquences de ses volontés.

Point sur la poursuite de l'expérimentation des nocturnes sur la durée de l'exposition Persona Grata, nous a été présenté pour info sans aucun documents, alors que cela doit être pour avis et avec les horaires ! "l'expérimentation" n'existe pas dans les textes ! nous avons déjà alerté la direction par un courriel en date du 11 juillet sur ce manquement auquel elle n'a jamais répondu, et ce n'est d'ailleurs pas le premier manquement à la réglementation ! Quand est ce que l'administration va enfin obéir à la loi ! elle s'assoit dessus ! les agents ne sont pas des lapins de laboratoire sur qui on expérimente des cycles de travail ! toutes modifications des horaires de travail doivent faire l'objet d'un CHSCT puis d'un Comité Technique. **La CGT exige l'arrêt immédiat de cette "expérimentation" qui a débuté le 23 mai, tant que l'administration n'aura pas permis une vraie discussion et respecté la réglementation, prenant en compte les conditions de travail des agents et permettant que les avis des instances soient rendu comme les textes l'exigent.**

Point label Egalité/Diversité : l'administration nous avait présenté ce point pour info lors du Comité Technique du 27 février 2017, en précisant qu'au vu des thématiques de l'Établissement -que ce soit du musée de l'histoire de l'immigration ou l'Aquarium tropical- on se devait de s'inscrire dans cette démarche, nous rapportant qu'il y avait des discriminations au sein de notre EP et que l'Établissement Public du Palais de la porte Dorée n'aura pas le label pour sa première candidature, la honte passera au bout de six mois ! l'Établissement fera mieux la prochaine fois ? Pour en finir et rapporter d'autres propos tenus par notre direction : <<ce n'est pas la labellisation qui fait la vertue mais qu'il faut l'utiliser pour soulever les débats et essayer de progresser et lutter contre les stéréotypes>>. Est ce lucide et honnête ? Dans les faits et en dehors de ce CT, les débats soulevés par l'administration nous ont semblé hautement problématique et douteux ! surtout dans un établissement comme le nôtre...**Pour ce qui est de ce CHSCT nous avons fait remarquer qu'en tant qu'organisation syndicale la CGT n'a pas été sollicité, ni sur l'élaboration du questionnaire, ni sur le dépouillement ni sur l'interprétation du résultat.**

Point sur le registre hygiène et sécurité : Nous avons rappelé que l'administration devait nous présenter une photocopie des pages du registre et non une retranscription incomplète, ce qui nous permettait de voir que l'administration n'a pas répondu aux signalements des agents.

Point sur le DUERP : une discussion avec les agents de prévention est en cours, la CGT a rappelé que l'élaboration du DUERP est une obligation légale depuis 2001 !